

Le Président,

- Vu les articles L. 712-2, et L. 714-1 du Code de l'Education ;
- Vu les articles D. 714-41 et suivants du Code de l'Education relatifs à l'organisation des activités physiques et sportives ;
- Vu les statuts de l'Université Polytechnique Hauts-de-France ;
- Vu les statuts du service commun universitaire des activités physiques et sportives dénommé « service des sports » ;
- Vu la proposition du conseil des sports du 2 juillet 2025 ;

arrête,

- Article 1** Monsieur Sébastien MALAPEL est nommé directeur du service des sports pour une durée de 4 ans.
- Article 2** Le présent arrêté est soumis à publicité : il est affiché sur le portail numérique de l'université pour l'ensemble des personnels et des usagers au sein de l'université et publié au recueil des actes réglementaires tenu par la Direction Générale.
Il est notifié à l'intéressé.
- Article 3** Le Directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 4 septembre 2025

Le Président de l'Université polytechnique Hauts-de-France,

Professeur Abdelhakim ARTIBA

